

**SEPTIÈME ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES  
À LA CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS  
DU 4 AU 6 SEPTEMBRE 2017 – GENÈVE, SUISSE**

AIDE AUX VICTIMES

Monsieur le Président,

Le Canada souhaite exprimer son inquiétude quant à l'augmentation du nombre de victimes d'armes à sous-munitions en 2016. La Coalition internationale contre les armes à sous-munitions a signalé 971 décès causés par les armes à sous-munitions au cours de la dernière année, le nombre annuel le plus élevé depuis le début de la collecte de cette statistique en 2009. Il s'agit de plus du double des nouveaux décès enregistrés en 2015. Ces vies perdues ou changées à jamais constituent une tragédie et mettent en évidence l'urgence des efforts d'élimination et d'universalisation. Elles soulignent aussi l'importance d'apporter un soutien continu aux victimes.

En matière d'aide aux victimes, comme c'est le cas pour ses autres programmes, le Canada met l'accent sur l'inclusion, et appuie fortement l'utilisation d'une approche axée sur les données probantes. Les personnes handicapées, y compris les survivants de restes d'armes à sous-munitions, comptent parmi les membres les plus vulnérables de leur communauté. Il est important que des occasions de réintégration sociale et économique leur soient données, et il est essentiel de veiller à ce que ces personnes aient voix au chapitre des programmes conçus pour les appuyer.

L'analyse comparative entre les sexes et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge sont cruciales afin de maximiser l'efficacité des interventions et l'assurance que tous les membres des collectivités reçoivent les soins et les avantages appropriés, ainsi que l'occasion de travailler en tant qu'agents de changement.

Dans les sociétés où des rôles bien ancrés sont attribués à chaque sexe, la perte ou l'incapacité d'un conjoint ou d'un membre masculin de la famille peut donner lieu à la stigmatisation de la famille de ces victimes. Les femmes peuvent subir de la discrimination lorsqu'elles intègrent le marché du travail pour subvenir aux besoins de leur famille ou conserver le titre foncier ou la garde de leurs enfants si leur mari a été tué.

De plus, la perte de mobilité peut s'avérer particulièrement difficile, car elle peut être source de stigmatisation sociale et de traumatisme psychologique pour les hommes et les garçons survivants. Les femmes et les filles qui survivent aux explosions de restes d'armes à sous-munitions rencontrent souvent de nombreux obstacles à leurs rétablissement et intégration, il est donc possible qu'elles aient besoin de nombreux services précis sur le plan économique et social, et en matière de réhabilitation.

En outre, on craint souvent que des enfants ne trouvent des armes à sous-munitions et ne les fassent accidentellement exploser. Il est donc important de faire en sorte que la sensibilisation aux dangers de ces armes atteigne les garçons comme les filles, et ce, au moyen d'interventions qui tiennent compte de l'accès dont ils disposent dans leur société.

Il s'agit d'un impératif humanitaire, et notre obligation, à titre d'États parties, consiste à aider les victimes d'armes à sous-munitions et des effets invalidants des restes d'armes à sous-munitions. Afin que les sociétés entament le long processus de guérison à la suite de conflits qui utilisent ces armes dévastatrices, nous devons veiller à ce que l'aide soit fournie de façons exhaustive et inclusive.

Je vous remercie.